

Un conseil économique et social municipal

Chamalières – Puy-de-Dôme (17 683 habitants). Une instance participative de 39 membres fait remonter des propositions de la société civile au conseil municipal.

Quatre ans après la création du conseil économique et social municipal (CESM) de Chamalières, en Auvergne, Louis Giscard d'Estaing, le maire de la commune, également président du CESM, se dit « *très satisfait de son fonctionnement* ». Même appréciation positive de la part de la présidente déléguée, Julie Duvert, qui parle « *d'un espace d'expression, d'une structure permettant des échanges riches et constructifs, et bénéficiant d'une écoute attentionnée* ». Cas unique en France, ce conseil économique et social instauré dans une commune rassemble donc tous les suffrages.

Une participation bien réelle

Comité consultatif créé par le conseil municipal de Chamalières sur le fondement de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil économique et social municipal « *a été conçu pour renforcer la démocratie de proximité, pour favoriser la concertation et le dialogue, pour être aussi une force de réflexion et de proposition* », explique Franck de Magalhaes, le directeur de cabinet du maire. Un laboratoire d'idées en quelque sorte.

Cette structure innovante rassemble 39 personnes, toutes bénévoles, aux compétences reconnues

et issues du monde socioprofessionnel (chefs d'entreprise...), politique (anciens élus de toutes tendances), ou encore associatif. Sur proposition du maire, le conseil municipal choisit les membres du conseil économique et social municipal de façon à ce qu'il soit représentatif des composantes sociales de la ville. Au total, « *une grande mixité qui représente bien la population locale et qui permet de faire des propositions qui nous concernent tous* », souligne Julie Duvert. Qui plus est, ajoute-t-elle, « *les mandats sont octroyés pour une période de deux ans, d'où un renouvellement des membres favorable à la participation du plus grand nombre* ».

D'ailleurs, la composition d'une telle instance ne peut être fixée que pour une durée n'excédant pas celle du mandat municipal en cours.

La participation des membres du CESM est bien réelle en dépit de la charge de travail : une à deux réunions mensuelles à préparer, des dossiers précis et documentés à constituer, des solutions à trouver avant de les présenter au conseil municipal... Globalement, « *nous avons tous un gros travail à fournir, et pourtant le taux de participation enregistré lors de nos réunions atteint les 90 %* », se réjouit Julie Duvert. À ses yeux, « *les gens se sentent utiles, ils travaillent sur des projets extrêmement variés,*



ils voient de nombreuses propositions qu'ils ont formulées se concrétiser, tout ceci les motive ».

« Un véritable catalyseur d'idées »

Attractivité de la ville, aménagement des quartiers, prévention, jeunesse, sécurité : les membres du CESM peuvent en effet, conformément au souhait du conseil municipal, se pencher sur tous les aspects de la vie de la cité. Et les réalisations de la commune, fruit de leurs propositions, touchent de nombreux secteurs comme la création d'une structure d'accueil pour les adolescents en périodes de vacances, ou la publication d'un livret rassemblant les informations utiles aux personnes dépendantes, ou encore la nomination d'un élu servant de référent pour les jeunes. « *Le CESM est un véritable catalyseur d'idées, et ces idées nous sont très précieuses. Elles permettent d'approfondir notre réflexion et d'enrichir notre action* », se félicite le maire de Chamalières.

Si donc l'intérêt du CESM, après quatre ans d'existence, est bien démontré, reste que le maire doit

Le CESM choisit les membres de façon à ce qu'il soit représentatif des composantes sociales de la ville

parfois trancher entre des propositions coûteuses et ses contraintes budgétaires. « *Présentés avec beaucoup de sérieux, ces projets qui sont soumis deux fois par an au conseil municipal sont souvent de grande qualité, mais doivent être aussi considérés sous l'angle de leur coût* ». Louis Giscard d'Estaing avance un autre obstacle à la concrétisation des idées du CESM : d'éventuelles contradictions avec les règles d'urbanisme.

Globalement, néanmoins, la ville de Chamalières et ses habitants se félicitent de l'existence de son CESM, cette « *instance de consultation originale qui montre la capacité de nos administrés à travailler ensemble, et leur volonté de donner de leur temps et de leur énergie pour améliorer la vie de la cité* », estime le maire. Et Julie Duvert, la présidente déléguée de ce CESM, ne dit pas autre chose lorsqu'elle déclare qu'il est « *la preuve très concrète que la démocratie participative peut fonctionner* ».

Christiane FACOMPRESZ